



REVUE DE PRESSE
SUD-OUEST ET CHARENTE LIBRE
DU 26 MAI 2016

■ La fille de Chantal Guérin-Golias a été victime de violences conjugales pendant près de quinze ans
■ Cette mère, qui vit à Linars, témoigne ■ Elle décrit l'emprise exercée par son ex-gendre sur sa fille.

«Maman, si tu parles je suis morte»

Myriam HASSOUN
m.hassoun@charentelibre.fr

«**E**lle était suivie, pistée, harcelée.» Pendant près de quinze années, jusqu'au début du mois de janvier dernier, Chantal Guérin-Golias a été témoin, impuissante, de la violence subie au quotidien par sa fille dans le cadre conjugal. Cette mère, installée à Linars, psychologue scolaire à la retraite et bénévole au bureau de l'Union nationale de familles et amis de personnes malades ou handicapées psychiques (Unafam), veut aujourd'hui témoigner. Après s'être tue pendant tant d'années, avec douleur. «Je voyais ce qu'il se passait, j'ai rencontré des associations, comme Femmes Solidaires. Mais ma fille me disait: "maman, si tu parles à la police, je suis morte dans la demi-heure."» Désormais, sa fille est partie vivre ailleurs, avec ses deux enfants. L'ex-conjoint violent a été jugé la semaine dernière au tribunal d'Angoulême: il est condamné à deux ans de prison dont un an avec sursis. Une peine assortie d'une interdiction d'entrer en contact avec son ex-conjointe, la mère et la sœur de celle-ci. Alors Chantal Guérin-Golias parle. Pour que la peur change enfin de camp. «Il faut rendre utile son propre malheur. Le récit du mien peut aider d'autres femmes, d'autres familles.»

«Je t'aime, je te tuen»

Sur le corps de sa fille, elle a vu les stigmates des coups répétés portés par son ex-gendre. «Elle avait sans cesse des blessures, qu'elle justifiait: je me suis cognée à la balançoire, je suis tombée...» Mais aussi et surtout, Chantal Guérin-Golias a observé les effets d'une autre forme de violence. Plus insidieuse car ne laissant aucune marque sur la chair. Ceux de l'emprise mentale exercée par le conjoint. «Ma fille est le parangon, le cas d'école des femmes sous emprise, décrit-elle. La spirale de la violence psycholo-



Chantal Guérin-Golias et Roger Golias ont vu leur fille subir l'emprise psychologique de son conjoint pendant plus de douze ans, au moins. «Le seul conseil à donner, c'est d'être là pour la victime au bon moment.»

Photo Phil Messelet

gique l'a installée peu à peu dans la déconstruction de sa personnalité, dans la honte et la culpabilité.» Elle raconte sa fille comme emmurée dans son mutisme, donnant toujours raison à son conjoint et vivant dans la culpabilité permanente. «Seul le silence assurait sa survie.» Elle se souvient pourtant de la lycéenne épanouie qui passe un BTS, trouve un travail. Elle garde en tête l'image de la toute jeune femme, à 16 ans et demi, déjà amoureuse de cet homme, le futur père de ses enfants. «La violence n'a pas commencé tout de suite. Il a mis plusieurs années à

montrer son vrai visage.» Elle se rappelle qu'il fallait toujours inventer des prétextes pour se voir, alors que mère et fille étaient très proches, en plus d'être voisines. «Il a fini par l'empêcher de travailler. Il l'appelait tout le temps pour savoir où elle était. Il l'avait isolée. Elle vivait dans la terreur du cycle de l'emprise: je t'aime, je te tue.»

Le désir de vivre en paix

Elle évoque la fois où sa fille, accablée, a songé à tuer. «C'était peu de temps avant l'arrestation de son conjoint. Elle m'a confié: "maman,

il va y avoir une autre Jacqueline Sauvage.» En finir avec celui qui était devenu son bourreau, c'était la seule issue à son malheur. En tant que grand-mère, Chantal Guérin-Golias n'oubliera jamais ce jour où sa petite-fille de 13 ans a exprimé l'envie de mourir. «Un soir, témoin d'une montée inouïe de violence, la petite a même simulé une crise d'appendicite. Aux urgences, ma fille en a profité pour glisser un bout de papier dans la poche du médecin.» Un SOS griffonné à la hâte, en cachette. Et puis, en janvier dernier, l'ado s'est confiée au collègue. Alors tout s'est mis en

«La spirale de la violence psychologique a installé peu à peu ma fille dans la honte et la culpabilité.»

branle. Il y a eu l'exfiltration de la petite famille à la faveur de la garde à vue du conjoint. «On était prêt, on était là pour ma fille. Avec l'aide de sa sœur cadette, en quelques heures, on a rassemblé des affaires, fait radier les enfants des écoles, envoyé tout le monde s'installer ailleurs.» Loin, à l'abri de la fureur et des menaces perpétuelles. Ensuite, il y a eu le procès, la condamnation, la reconnaissance de la souffrance par le tribunal. «Je ne sais pas quel conseil donner à d'autres mères qui seraient dans mon cas. C'est très difficile, hésite Chantal Guérin-Golias. Tout ce que je peux dire, c'est de ne pas tourner le dos, d'être là au bon moment pour pouvoir agir.» Aujourd'hui, la fille de Chantal Guérin-Golias et ses deux petits-enfants bénéficient de soutien psychologique. «Ils auront peut-être des séquelles irréversibles, craint leur grand-mère. Ma fille, je la sens écorchée vive, dans la honte d'avoir mis tant d'efforts, toutes ces années, à cacher son malheur. Mais dans le désir énorme de vivre en paix.» Une paix que l'ex-conjoint ne semble pas prêt à accorder. À peine le tribunal avait-il prononcé sa peine de prison qu'il proférait déjà des menaces. En rappelant qu'un jour, il allait sortir.

«Le conjoint violent met la victime sous sa coupe»

L'Association de soutien aux victimes d'actes de délinquance (Asvad) a reçu 253 victimes de violences conjugales en 2015 en Charente. Parmi elles, presque exclusivement des femmes. Des personnes engagées dans une démarche volontaire, mais aussi des victimes adressées à l'association angeuimolinsine suite à une intervention des forces de l'ordre pour des violences conjugales. L'Asvad les suit et les accompagne dans leurs démarches, en réseau avec d'autres structures (1). Questions à sa directrice, Isabelle Decosterd (Photo Phil Messelet).

Comment peut-on définir la violence psychologique?

Isabelle Decosterd. Dans le cycle de la violence conjugale, la violence physique n'intervient que dans les phases ultimes. La violence psychologique est constituée de tout ce qui opère en amont: les insultes, le dénigrement, l'humiliation au quotidien, y compris en public. On peut faire le parallèle avec le harcèlement

moral au travail. «Tu n'es bonne à rien.» «Ce n'est pas la peine que tu travailles, tu ne sais rien faire.» Ce sont des agissements et des paroles répétés dans la durée, destinés à mettre la victime sous la coupe de son conjoint. Dans une relation de couple violente, le conjoint adopte ce comportement pour contrôler sa victime. Cela n'a rien à voir avec un différend de couple.

Vous parlez d'un cycle de la violence... Il y a d'abord une relation d'amour entre les deux conjoints.

Par conséquent, quand les premières violences arrivent, la victime est sidérée. Elle est dans l'incompréhension et la peur. Le conflit monte, pour une raison bénigne, jusqu'à l'acte en lui-même de violence physique. Puis il y a un transfert de culpabilité. Le conjoint dit: «C'est à cause de toi ce qui vient de se passer.» Alors la victime se remet en question, pense que c'est de sa faute. Arrive enfin de nouveau le temps de l'amour,

de la lune de miel.» Et le cycle recommence. La violence physique intervient dans un cadre où la violence psychique s'est installée, quand la victime essaie de relever la tête, de confronter le conjoint sur ses agissements. Ou qu'elle menace de partir.

Comment peuvent agir les proches?

On peut ne pas laisser faire les choses, mais c'est toujours très compliqué si la victime elle-même ne fait rien et vit dans le déni. Tout ce que l'on peut faire, c'est être là pour elle, la sécuriser, lui faire comprendre qu'elle n'est pas seule. Surtout, il ne faut pas lui tourner le dos: être seule ne l'aidera pas à partir et à appeler au secours. Une mère, une amie, peut simplement dire ou laisser comprendre qu'en cas de besoin, elle est là pour héberger la victime et ses enfants.

La violence psychologique est-elle reconnue juridiquement? La loi du 9 juillet 2010 a créé le délit



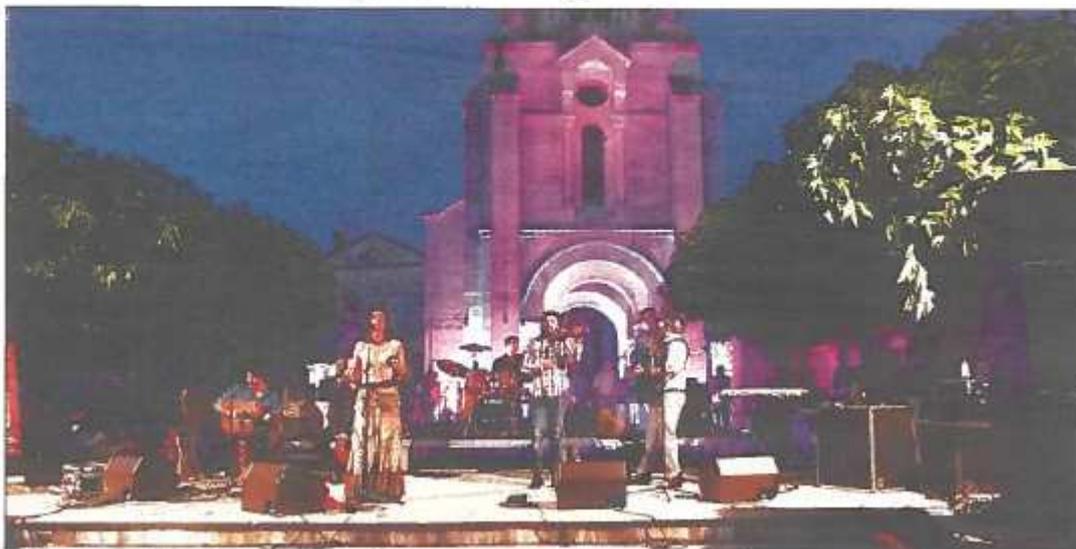
de harcèlement au sein du couple afin que soient prises en compte les victimes des violences psychologiques et morales.

Asvad, palais de justice d'Angoulême: 05 45 37 11 11.

(1) Le CHRS d'Angoulême, spécialisé dans les violences conjugales; accueil de jour et hébergement d'urgence; 0 800 16 79 74. Le CIOFF (Centre d'information sur les droits des femmes et des familles); 05 45 92 34 02.

Nuits romanes: une association casse les prix

Pour faire face à l'annulation des Nuits romanes, l'association rouillacaïse Plein Feu propose des spectacles à moindre coût.



Plein Feu assure la logistique technique des Nuits romanes depuis dix ans. La structure a eu l'idée de démarcher directement les communes.

Repro CL

Myriam HASSOUN
m.hassoun@charentelibre.fr

Trois salariés au chômage partiel et un manque à gagner d'environ 230 000 €. C'est la conséquence directe de l'annulation des Nuits romanes par la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes (lire nos éditions précédentes) sur Plein Feu. L'association rouillacaïse s'attendait à assurer la logistique technique, son et lumière, lors des 24 dates du festival picto-charentais en Vienne et en Charente cet été.

En réaction, la structure dirigée par Jean-Marc Fenieu a décidé de démarcher directement les communes pour leur proposer des spectacles clé en main. Avec des coûts réduits. Environ 1 500 € pour une illumination du monument roman et la technique d'un spectacle. Contre une facture qui s'élevait entre 4 000 et 11 000 € du temps des Nuits romanes. «On réduit les coûts en proposant du basique, une mise en lumière simple. C'est en quelque sorte un retour aux racines des Nuits romanes, à ce que l'on faisait lorsque tout a commencé», fait remarquer Alexandrine Bruyer, chargée de projets culturels au sein de Plein Feu qui emploie cinq personnes

et un service civique. En plus de la logistique, l'association propose aux communes qui ne conservent pas la troupe initialement prévue pour les Nuits romanes une dizaine de spectacles à la carte, pour une moyenne de 1 000 €.

Pour la structure, il en va de la pérennité des emplois. «Et en même temps, on préfère perdre de l'argent plutôt que de constater cet été qu'il ne se passe rien dans les petites communes», assure la chargée de projets. En Charente, selon Plein Feu, Hiersac, Saint-Sulpice-de-Cognac et Chasseneuil seraient sur les rangs pour travailler avec l'association dès cet été.

80% du cachet compensé

De son côté, la société de production K3, basée à Mouzon en Charente limousine, a elle aussi fait des propositions de prestations techniques à prix cassés aux communes charentaises. Mais Christian Deke-telaere, le dirigeant de cette entreprise qui travaillait également pour les Nuits romanes, affirme n'avoir pour le moment aucune réservation. «Les maires sont suspendus à une annonce de la Région pour savoir sur quoi s'engager.» Une annonce parvenue en fait il y a une di-

zaine de jours sous la forme d'un courrier adressé aux troupes locales. La Région a en effet créé un fonds d'accompagnement de 300 000 € destiné à compenser les pertes que représente pour les troupes artistiques locales l'annulation des Nuits romanes. «Nous prenons en charge 80% du cachet des troupes dont le siège est basé en Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes», détaille Nathalie Lanzi, vice-présidente en charge de la culture. Cette compensation est versée par la Région, que les troupes se produisent ou non. «Elles ne sont pas tenues de produire un spectacle en échange de ce soutien. Elles ont subi un préjudice, il nous faut être à leur écoute», dit encore Nathalie Lanzi.

Pour les communes qui voudraient organiser une soirée, cela signifie en clair qu'elles n'auront que 20% du cachet à payer, plus la partie technique. Rien n'est prévu en revanche pour aider les entreprises qui devaient assurer la logistique, «car le code des marchés publics ne permet pas de les indemniser». «Aucun contrat n'avait été signé», ajoute Nathalie Lanzi. La vice-présidente promet cependant de les accompagner vers d'éventuels festivals régionaux qui n'auraient pas encore choisi de prestataires.

Saint-Lary: la Fcol en appelle aux enfants et aux parents

Opposée à la vente du centre de Saint-Lary (Hautes-Pyrénées), mais ne pouvant le racheter, la Fédération charentaise des œuvres laïques (Fcol) en appelle au soutien et aux souvenirs des enfants et anciens utilisateurs du centre d'altitude qui a accueilli tant de Charentais depuis près de cinquante ans. Dans un courrier distribué aux enfants de plusieurs écoles charentaises, la Fcol explique être dans une stratégie de sensibilisation des élus «avant qu'ils ne prennent une décision qui serait irrémédiable». Sont ainsi demandés des «textes

d'enfants et de parents» ainsi que «tous documents qui pourront prouver que la vente et la rupture de ce partenariat historique remettront en cause un outil pédagogique qui a fait maintenant ses preuves depuis cinquante ans».

Les textes, dessins, photos et autres documents sont à envoyer avant mardi 31 mai à «Fcol, 14, rue Marcel-Paul, BP 70 334, 16008 Angoulême Cedex.

Dans le même temps, la pétition dénonçant le projet de vente a déjà recueilli plus de 2 100 signatures; 783 témoignages ont aussi été déposés.

Loi Travail Jour de manifestations en Charente

Nouvelle journée de mobilisation contre la loi Travail aujourd'hui en Charente. Trois rassemblements sont prévus à l'appel de l'intersyndicale CGT, FO, FSU et Solidaires. Le premier à Cognac, devant le BNIC, à partir de 9h. Le deuxième à Barbezieux, au Logis de Plaisance, à 9h30. Le troisième pour les manifestants angoumoisins à 10h au rond-point de Girac. Ces rassemblements sont susceptibles de provoquer des perturbations sur les routes, notamment sur la RN 10 et la RN 141. Car les manifestants charentais ont prévu de se retrouver à 12h, sur le Champ-de-Mars à Angoulême pour un casse-croûte et un concert gratuit. L'intersyndicale demande toujours le retrait de la loi Travail.

■ A Soyaux, le maire a écrit aux parents d'élèves pour inviter ceux qui font suivre le ramadan à leur enfant à se faire connaître ■ Et coordonner les services de cantine, dit-il ■ Le courrier a créé une controverse.

Stéphane URBAJTEL
s.urbaitel@charentelibre.fr

Soyaux face au casse-tête du ramadan

Ma démarche n'avait qu'une ambition: arranger les choses. Visiblement, c'est raté: à quelques jours du ramadan, François Nebout, le maire de Soyaux, vient, malgré lui, de déclencher une controverse. Le courrier qu'il a adressé lundi à tous les parents d'élèves de sa commune pour préciser la position de la municipalité sur la cantine scolaire pendant la période de jeûne est resté en travers de la gorge de plusieurs familles. Mal compris à la fois par des familles musulmanes - certaines assimilent la démarche à du «grand n'importe quoi» quand d'autres se sentent montrés du doigt -, mais aussi par des non musulmans pour qui le sacro-saint principe de laïcité est ici foulé au pied.

Ce que dit précisément le courrier d'abord: «A l'approche de la période du ramadan, je me permets de vous rappeler que tout enfant qui fréquentera le restaurant scolaire durant le jeûne devra y prendre son repas.» Dès lors, «si vous souhaitez que votre enfant suive ce jeûne, je vous invite à procéder auprès de mes services à l'annulation des repas» et, dans ce cas, «à venir le chercher à l'heure de fin de classe du matin pour le raccompagner à l'heure d'entrée en début d'après-midi».

«Il n'y a pas vraiment pas lieu de polémiquer là-dessus, s'étonne François Nebout qui a soigneuse-



«Si votre enfant est à la cantine, il mange comme tous les autres», dit François Nebout.

Archives Renaud Joubert

ment pesé ses mots. Si nous avons décidé de faire ce courrier, c'est à la fois pour prévoir le nombre de repas à préparer par nos services, pour éviter qu'on jette des plats à la poubelle. Et pour ne pas facturer les déjeuners non consommés aux familles qui nous ont prévenus 72 heures à l'avance.»

«Un enfant ne fait pas le ramadan»

Sauf que plusieurs parents n'ont donc pas du tout la même interprétation de ce message. Mardi, une parente d'élève a contacté CL pour s'indigner de ce courrier sur le mode: «L'école est laïque, les considérations religieuses n'ont pas à entrer en ligne de compte.» Elle trouve ainsi «extraordinaire et cho-

quant» que la ville déploie «autant d'énergie» pour «organiser son service de cantine en fonction de la religion des enfants».

Sur Facebook, Samira et Sarah s'offusquent aussi, mais leur argumentaire est très différent: le courrier signé François Nebout n'a, à leurs yeux, pas de sens au regard d'un principe que le maire «ne peut pas ignorer»: «Un enfant ne fait pas le ramadan.» Le jeûne n'est suivi par un fidèle qu'«à partir de la puberté, même dans les pays musulmans». Une autre maman qui affiche sa religion sur son profil personnel s'offusque encore plus: elle assimile carrément la demande du maire de signaler les noms des enfants qui suivent le ramadan à une «forme de stigmatisation».

François Nebout reste de marbre

face à ces critiques qu'il ne comprend pas. «Oui, je sais que le Coran n'oblige pas les enfants à pratiquer le jeûne. Mais si nous avons décidé d'inviter les familles à se faire connaître, c'est justement parce que des parents de la maternelle ont signalé que leur enfant jeûnerait.» Et s'il demande aux familles de venir chercher leur petit à midi s'ils ont choisi de le faire jeûner, c'est parce que ses services mobilisés à la pause déjeuner sont affectés à la cantine. «La cantine, ce n'est pas une garderie.»

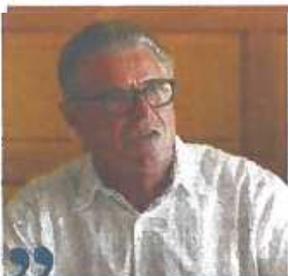
Elise Vouvet, la directrice de cabinet du maire de Soyaux, et le directeur général des services de la commune apportent une précision complémentaire: «L'année dernière, des enfants ont annoncé à la cantine qu'ils faisaient le ramadan

Angoulême: «Même ligne de conduite»

Comment Angoulême gère-t-elle la situation dans ses cantines pendant le ramadan? Stéphanie Garcia, adjointe chargée des affaires scolaires, le reconnaît, le problème d'enfants qui ne souhaitent pas manger pendant la période de jeûne et l'affichent à la cantine scolaire «ne s'est pas présenté». Maintenant, l'élue souligne les principes généraux qui, sans être édictés comme vient de le faire François Nebout, sont exactement les mêmes qu'à Soyaux. «La religion et la pratique ou non du ramadan sont un choix personnel des familles. Notre ligne de conduite, c'est qu'à partir du moment où des parents souhaitent que leur enfant jeûne, ils doivent venir le chercher à midi et le redéposer à l'école en début d'après-midi. Si nous sommes confrontés un jour à un enfant qui jeûne et qui est présent à la cantine, je convoquerais ses parents et c'est le discours que je tiendrai.» La cantine, ajoute-t-elle, «est un lieu de restauration, ceux qui y sont accueillis déjeunent et tous les enfants qui restent à l'école déjeunent.

et qu'ils ne mangeraient pas. Ça a créé un certain malaise: des personnes étaient très gênés de voir ces petits ne rien avaler à côté d'autres qui déjeunaient.»

Il apparaît même, ajoutent-ils, que certains enfants de maternelle ou d'élémentaires - ils ne peuvent pas en préciser le nombre - ont refusé de manger, «sans doute pour faire comme les grands» et s'afficher en tant que musulman. Alors que leurs parents visiblement ne leur interdiraient pas de déjeuner. C'est pour éviter les amalgames que la mairie a choisi d'interroger les familles. Avec l'ambition, pour résumer l'argumentaire de François Nebout: «Si votre enfant suit le ramadan, vous le récupérez à la pause déjeuner. S'il est à la cantine, il mange comme tous les autres.»



C'est à la fois pour prévoir le nombre de repas à préparer par nos services, pour éviter qu'on jette des plats à la poubelle et pour ne pas facturer les déjeuners non consommés.

- Le groupe immobilier CHT entend implanter une zone commerciale à Crouin
- Une de plus qui irrite les commerçants ■ La municipalité ne peut s'y opposer.

Un projet de nouvelle zone sème le trouble

Gilles BIOLLEY
g.biolley@charentelibre.fr

C'est fou! La zone de Châteaubernard, une autre près des Vauzelles qui va encore se développer. Ça va s'arrêter quand?», s'emporte une première. «Ce n'est pas sérieux, on est dans une ville de 18 000 habitants, on va où?», déplore une autre. «C'est du grand n'importe quoi. On continue d'enterrer le centre-ville. C'est à jeter, c'est écrit, c'est vraiment ça», déplore une troisième commerçante de Cognac. C'est à jeter, en référence à CHT, le nom qui figure sur les plans d'un projet d'une nouvelle zone commerciale que ce groupe immobilier, basé à Limoges, entend implanter à Crouin, près du cimetière, 143-145, rue de Monplaisir.

Plan de masse, plan détaillé, perspectives, environnement, parkings..., tout est défini, calé sur les plans que CL s'est procurés. Le permis de construire a été déposé pour ce projet «d'un coût d'un million d'euros». «Deux maisons d'habitation sont susceptibles d'être achetées dans ce cadre», indique Jonathan Muñoz, le directeur de cabinet du maire Michel Gourinchas. Cette zone a même un nom, «Le village des commerçants». Un in-



Cette nouvelle zone a été imaginée par CHT à l'image des retail-parks, avec des boutiques entourant un grand parking. Repro CL

titulé qui à lui seul déjà fait bondir les commerçants interrogés. Pour la plupart, ils n'en n'avaient pas eu vent et sont tombés de leur étal à la vue du projet. «Il ne manquait plus que ça. C'est inquiétant», s'alarme la responsable de «Véro boutique», du quartier Saint-Jacques, effarée à l'image de Nathalie Violette, la présidente de l'association des commerçants du centre-ville, l'une des rares à en avoir

eu connaissance. «Et pour cause, ils m'ont appelée pour me démarcher, ils cherchent des enseignes pour la remplir», dit-elle, «résolument contre» cette zone «qui mettrait en péril nos commerces et n'a pas lieu d'être». «Il y a assez de locaux libres en ville et des zones qu'on a déjà du mal à lotir pour en créer une nouvelle.» Elle s'est empressée de contacter la municipalité pour en savoir plus, sans succès. «Elle n'est pas décisionnaire malheureusement.»

La Ville impuissante

Elle pourrait l'être si ce projet nécessitait l'obtention préalable d'une autorisation administrative délivrée par la Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) (1). Or celle-ci n'est exigée que pour la création de magasins d'une surface de vente supérieure à 1 000 mètres carrés «et les cellules prévues sont a priori toutes inférieures, donc nous n'avons pas la main pour intervenir, ni sur la nature des commerces qui pourraient s'implanter», indique Jonathan Muñoz, inquiet «en particulier pour les

commerçants de Crouin, les plus proches de cette zone».

Des commerçants qui oscillent entre perplexité - «Il y a eu d'autres projets qui n'ont pas abouti», rappelle la pharmacienne du centre commercial des Quatre-Pans (4 projets abandonnés) -, et dépit pour son voisin de la supérette Vival: «Eh bien, si ça se confirme, on va fermer les portes, c'est pas plus compliqué que ça.»

«Une catastrophe. Cela ruinerait le projet en cours de développement», commente Danielle Jourzac, l'adjointe au commerce. Elle sera aux côtés de Michel Gourinchas, le maire de Cognac, et de Jonathan Muñoz, ce lundi 30 mai. Une réunion est prévue avec le promoteur afin d'évoquer «des petits problèmes techniques et urbanistiques décelés sur l'avant-projet». «Mais pour le reste, on ne pourra rien faire sauf à préempter, ce dont on n'a pas les moyens», se résout d'ores et déjà Michel Gourinchas.

(1) Seule compétente pour fournir ou non les autorisations d'implantation. Une CDAC est présidée par le préfet et composée de 7 élus, dont le maire de la commune d'implantation.

Des services de proximité et de la restauration «uniquement»

Il y a eu d'autres projets avortés dans ce secteur ouest de Cognac. «Eh bien ce sera le premier à aller au bout», affirme Mathieu Gresprier, le P-DG du groupe CHT. On en mène près de 30 par an dont 15 à 20 de ce type, nous savons où nous allons. Tout ce qui doit être acheté [les maisons, NDLR] est déjà réalisé sous sous-seing et sous réserve de l'obtention du permis de construire. Un panneau indiquant le détail de cette zone sera d'ailleurs bientôt en place.» Selon nos informations, elle

s'étendrait sur 1 900 mètres carrés et comprendrait deux grands bâtiments en mesure d'accueillir plusieurs cellules commerciales. «Toutes de petites tailles voire très petites, avec uniquement des services de proximité et de restauration (épicerie, boulangerie, optique,...). Il n'y aura pas de boutiques de vêtements, de maroquinerie ou autres», assure-t-il, décidé à mener à terme ce projet «qui se monte à bien plus qu'un million d'euros».

■ CHÂTEAUBERNARD

Incorporation d'un volontaire militaire du rang à la BA 709

Lundi dernier, Steven, âgé de 19 ans et issu de la mission locale Arc Charente de l'agence de Cognac a signé son contrat d'engagement pour une durée de douze mois dans l'armée de l'air à la base aérienne 709 (BA 709), dans la spécialité d'assistant chenil.

Le Centre d'information et de recrutement des forces armées (Cirfa) de Poitiers et la cellule recrutement de la BA 709 de Cognac ont effectué une présentation au sein de la mission locale de Cognac dans le cadre de la garantie jeune de la mission locale Arc

Charente. Intéressé par la spécialité de maître-chien, Steven a pris contact avec la cellule de recrutement et il a pu effectuer une visite du cynogroupe.

Il a passé avec succès les tests d'évaluation au Département évaluation air à Bordeaux et a été retenu par la commission de sélection du bureau recrutement.

Après la signature de son contrat, le jeune engagé devra suivre une formation militaire initiale à la BA de Cognac puis une formation sur à la BA 133 de Nancy avec l'ensemble des volontaires recrutés.



Steven (au centre) a signé un contrat d'engagement dans l'armée de l'air pour une durée de douze mois.

Photo CL

Réunion du syndicat d'eau de l'agglomération de Cognac lundi. Dominique Petit, président du comité syndical du syndicat intercommunal pour l'eau et l'assainissement de l'agglomération de Cognac (Sieaac) le lundi 30 mai à partir de 9h30 à la mairie de Châteaubernard. À l'ordre du jour: déplacement du réseau d'eau potable sur les quais Hennessy à Cognac, prise en charge du transfert des réseaux de la rue de la Vigerie à Cognac, validation de la tranche optionnelle du programme triennal d'extension des réseaux d'eaux usées, décisions modificatives, modification de l'autorisation de programme et des crédits de paiement, appel à projet de l'Agence de l'eau Adour-Garonne visant à réduire les pollutions domestiques.

Permanence des victimes de l'amiante. Le Collectif interprofessionnel pour la défense des victimes de l'amiante et du travail (Cidvat) tiendra une permanence mercredi 1^{er} juin à partir de 14 heures à la salle Jean-Tardif de Châteaubernard.

■ GIMEUX



La mission a prévu de quitter la commune à partir de dimanche.

Photo CL

Tarif «de résidence» pour la mission évangélique

«**N**ous avons un nouveau camping dans la commune depuis la Pentecôte». C'est ainsi que Chantal Nadeau, la maire de Gimeux, a ouvert la séance du conseil municipal mardi soir.

Une référence à la quarantaine de caravanes de la mission évangélique «Vie et Lumière» qui s'est posée autour de la salle des fêtes, sur le terrain de foot depuis le 15 mai, à son désappointement.

L'élue a fait part du courrier par lequel le préfet lui indique son droit de réclamer à ces campeurs inattendus le manque à gagner lié à l'annulation de deux locations de la salle des fêtes, dont les accès et les parkings sont «occupés».

Le conseil a statué sur un tarif de 30€ par caravane et par semaine. Un mariage et sa suite ont dû être dirigés vers une autre commune. Dix enfants de la mission ont été inscrits provisoirement dans les écoles de Gimeux et d'Ars, se pliant à l'obligation de suivi sco-

laire auquel ils sont soumis. Autre point à l'ordre du jour: le schéma départemental de coopération intercommunale. Il s'agissait de soumettre au conseil l'approbation d'un certain périmètre de la future agglo de communautés de communes (CDC): quatre ou cinq CDC? «Ce serait une erreur qu'une communauté aussi petite reste seule et isolée», a estimé Chantal Nadeau, évoquant la volonté de celle du Rouillacais de faire cavalier seul. Le conseil a suivi son souhait de l'intégrer aux côtés de celles de GrandCognac, Grande-Champagne, Jarnac et Châteauneuf, selon le vœu également du préfet que la maire n'a pas suivi en revanche concernant la création d'un nouveau syndicat départemental de l'eau et l'assainissement.

«Je vous propose de vous y opposer», a-t-elle demandé à ses colistiers qui l'ont suivie comme un seul homme. «Cette compétence devrait être confiée à la nouvelle agglo dès le 1^{er} janvier 2017», a-t-elle conclu.

Chômage: vraie baisse en 2 mois

Ce n'était pas arrivé depuis début 2011: le chômage a enregistré en avril un deuxième mois consécutif de baisse. Mais 276.700 personnes sont sorties des listes pour non-actualisation...

L'horizon s'éclaircit enfin : le chômage a enregistré en avril un deuxième mois consécutif de baisse, une série inédite depuis début 2011, passant également dans le vert sur les douze derniers mois, une première depuis la crise. Après la forte baisse de mars, le nombre de demandeurs d'emploi sans activité a de nouveau baissé en avril de 19.900 personnes (-0,6%), reculant à 3,51 millions en métropole.

L'indicateur de Pôle emploi est aussi en baisse depuis le début de l'année (-69.400, -1,9%) et, pour la première fois depuis 2008, sur un an (-22.500, -0,6%).

Dans un communiqué très sobre, Myriam El Khomri s'est contentée d'attribuer ces baisses au «dynamisme des créations d'emplois», «porté par les mesures mises en

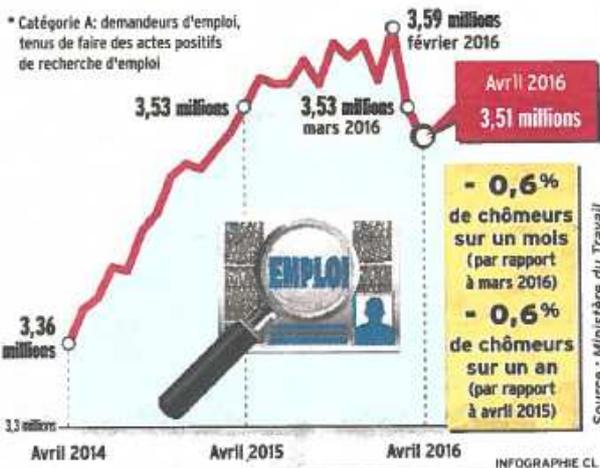
»

Je suis déterminée à consolider cette reprise afin que la baisse du chômage se poursuive et s'amplifie

place par le gouvernement»: Pacte de responsabilité, CICE et aide à l'embauche pour les PME. La ministre du Travail reste «déterminée à consolider cette reprise (...) afin que la baisse du chômage se poursuive et s'amplifie».

19.900 chômeurs de moins en avril

Evolution du nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A*



Au mois d'avril, la baisse est encore plus forte (-1,1%) en incluant l'outre-mer et les demandeurs d'emploi ayant exercé une activité. Au total, 5,69 millions de personnes étaient inscrites dans les catégories A, B, et C de Pôle emploi. Mais cette baisse coïncide avec une «hausse inhabituellement forte» des sorties pour défaut d'actualisation, avertit la Dares, le service des statistiques du ministère. A la fin de chaque mois, les demandeurs d'emploi sont tenus de déclarer leur situation à Pôle emploi, sous peine d'être désinscrits d'of-

ficié. En avril, 276.700 personnes sont sorties des listes pour ce motif, soit 55.700 de plus qu'en mars. Le cabinet de Mme El Khomri explique cet événement statistique par le grand nombre de jours fériés début mai, pendant la période d'actualisation, et par des oublis de demandeurs d'emploi ayant retrouvé une activité.

En avril, la baisse du chômage a profité à toutes les classes d'âge: les moins de 25 ans (-1,0%) comme les 50 ans et plus (-0,3%). Mais leurs situations respectives restent diamétralement opposées sur un

CGT et FO relativisent

Les deux fers de lance de la mobilisation contre la loi Travail, la CGT et Force ouvrière, ont immédiatement relativisé les bons chiffres. «Une manipulation semble être à l'œuvre pour obtenir une baisse artificielle du nombre de demandeurs d'emploi», a accusé la CGT, tandis que FO a appelé à «ne pas se contenter des apparences».

La centrale de Jean-Claude Mailly a par ailleurs fait remarquer, non sans ironie, que «ces chiffres démontrent une fois de plus que le marché du travail et de l'emploi n'a pas besoin d'une loi d'inspiration libérale», mais de «croissance économique». L'embellie sur le front de l'emploi coïncide en effet avec une accélération de l'activité: après avoir augmenté de 1,2% en 2015, le produit intérieur brut (PIB) a cru de 0,5% sur le seul premier trimestre 2016.

an, les jeunes connaissant une très nette amélioration (-7,6%) et les seniors une forte détérioration (+5,3%).

Chose extrêmement rare, le chômage de longue durée a aussi reculé (-0,7%) sur un mois, tout en restant en hausse sur un an (+5,8%). Fin avril, petite activité comprise, 2,47 millions de demandeurs d'emploi étaient inscrits à Pôle emploi depuis plus d'un an.

■ EMPLOI

Un fonctionnaire sur trois travaille le dimanche

Selon un rapport qui sera remis aujourd'hui à la ministre de la Fonction publique Annick Girardin, «36% des fonctionnaires travaillent le dimanche, contre 25% dans le privé, et que 17,5% travaillent la nuit, contre 14,9% dans le privé», a commenté la ministre, qui a ajouté: «On est loin de l'image du fonctionnaire fainéant».

Ce rapport est le résultat d'une mission confiée par le Premier ministre à Philippe Laurent, maire UDI de Sceaux (Hauts-de-Seine) et président du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT). Il dresse un «bilan» du temps de travail des fonctionnaires, notamment



PHOTO AP P

sur l'application des 35 heures. Ainsi les fonctionnaires travaillent-ils en moyenne 1.584 heures par an, soit 1,4% de moins que la durée réglementaire de 1.607 heures instaurée par les 35H, qui doit devenir pour eux aussi la règle.

Le rapporteur relève «l'extrême diversité des situations et conditions d'emplois» qui «expliquent les nombreuses particularités» rencontrées, sans «nier les difficultés et parfois même les inégalités, dérives ou distorsions rencontrées». «Un hôpital n'est pas une commune qui n'est pas une administration centrale». Il formule 34 recommandations dont les 1.607 heures annuelles instaurées par les 35 heures hebdomadaires, «comme moyenne effective de travail quand aucune sujétion ne justifie un régime inférieur».

Pendant les manifs, les blocages continuent

SOCIAL La huitième journée nationale d'action contre la loi travail a lieu aujourd'hui, sur fond de multiplication des blocages économiques et d'affrontement CGT-gouvernement

PIERRE TILLINAC
ptillinac@sudouest.fr

François Hollande a assuré hier en Conseil des ministres que « tout serait mis en œuvre pour assurer l'approvisionnement de carburant aux Français et à l'économie ». Mais, au cours de ces dernières heures, le nombre de stations-service en rupture de stock totale ou partielle ne semblait pas diminuer dans les régions les plus touchées, notamment en raison de la forte hausse de la demande. En région parisienne, 40 % des stations étaient considérées « en difficulté » hier par le président de l'Union française des industries pétrolières, alors que la situation était pourtant normale dans d'autres secteurs (lire ci-contre). Les arrêtés de restriction d'approvisionnement, pris dans les départements du grand ouest le week-end dernier, ont même été levés hier soir.

Onze dépôts libérés

Les forces de l'ordre, intervenues mardi matin pour débloquer les accès à la raffinerie et au dépôt de Fos-sur-Mer, ont fait dégager hier au lever du jour les accès au dépôt de Douchy-les-Mines, dans le Nord, où une station sur cinq était à sec, de source préfectorale. Selon Stéphane Le Foll, porte-parole du gouvernement, 11 dépôts auraient ainsi été « libérés » depuis le début du mouvement, la semaine dernière. Un arrêté a en plus été publié au « Journal officiel » qui permet aux transporteurs d'hydrocarbures de déroger aux règles en matière de temps de conduite et de

repos pour faciliter l'approvisionnement des stations. Afin d'assurer le plus rapidement possible des livraisons dans les régions où les dépôts étaient bloqués, le gouvernement a également décidé de puiser dans les réserves stratégiques. Trois jours de stocks sur les 115 disponibles auraient ainsi été utilisés, d'après Alain Vidalies, secrétaire d'État aux Transports.

Centrales nucléaires visées

Mais, si le gouvernement prend ainsi une série de mesures exceptionnelles pour tenter de garder la main sur le front des carburants, la CGT continue de faire monter la pression dans ses bastions. Première force syndicale du secteur, la fédération CGT Mines-Énergie appelle à étendre la mobilisation aux centrales nucléaires. Celle de Nogent-sur-Seine (Aube), à une centaine de kilomètres de Paris, a été la première touchée, le personnel s'étant prononcé pour un blocage du site et une baisse de charge.

La fédération FO Mines-Énergie, qui s'associe aux journées d'action de ce jeudi et du 14 juin, propose elle aussi aux salariés de « marquer plus ouvertement » la demande de retrait de la loi travail. Hier soir, la CGT affirmait que les 19 centrales nucléaires françaises avaient voté la grève, et invitait le personnel à des baisses de charges concertées au cours de la journée.

« Doublement stupide »

À la veille de la huitième journée d'action de l'intersyndicale, qui doit avoir lieu aujourd'hui, les opposants au texte adopté en première lecture à

l'Assemblée avec le 49-3 ont mené hier diverses opérations, bloquant la plate-forme Amazon de Montélimar ou celle du distributeur Atac à Cournon (Puy-de-Dôme). Côté SNCF, où la CGT et SUD Rail organisaient une nouvelle journée de grève pour peser sur les négociations sociales du rail et demander le retrait de la loi

El Khomri, le taux de participation était en revanche en net recul : 10,6 % sur l'ensemble du personnel, contre 15 % mercredi dernier, selon la direction.

Face à ces menaces qui se multiplient, l'ensemble des organisations patronales a une nouvelle fois de mandé au gouvernement de « garantir l'intérêt général, la liberté de travailler et de circuler ». Et Pierre Gattaz, patron du Medef, a ajouté cette formule qui traduit certainement un sentiment largement partagé, au moins parmi ses troupes : « Tous ces blocages pour une loi qui ne sert pas à grand-chose dans l'état où elle est, c'est doublement stupide. »

Le double pari du gouvernement



Le Premier ministre a précisé sa position hier à l'Assemblée.

PHOTO AFP

POLITIQUE Manuel Valls espère isoler la CGT puis réunifier la gauche après le passage du texte au Sénat

Une fois n'est pas coutume, Manuel Valls avait des notes pour répondre à la question d'actualité posée par le juppéiste Édouard Philippe, député-maire du Havre. Celui-ci l'interrogeait, bien entendu, sur le blocage des sites pétroliers ; l'occasion pour le Premier ministre de réitérer un message de fermeté, mais cette fois très calibré. La situation est trop tendue pour qu'il puisse se permettre la moindre incartade.

Alors qu'il est engagé dans un bras de fer contre la CGT sur la loi El Khomri, dont l'enjeu est l'Euro de football, qui commence dans dix-sept jours, Manuel Valls a résumé la position du pouvoir en trois points. D'abord lever les blocages : « Ce n'est pas la CGT qui fait la loi dans ce pays »,

a lancé le Premier ministre. Ensuite, afficher une ouverture au dialogue : « Ma porte est toujours ouverte », assure-t-il. Enfin, assumer une position de fermeté : « Il n'y aura ni retrait du texte ni remise en cause de l'article 2 » (sur la hiérarchie des normes en matière de négociation sociale).

Répétition générale

Pour le gouvernement, il était important de réaffirmer ce double message de dialogue et de fermeté. D'une part, parce que l'opinion le tiendrait pour principal responsable des mouvements sociaux susceptibles de gêner l'organisation de l'Euro, loin devant la CGT, le rapport est de 61 à 37 % selon un sondage Odoxa paru hier dans « Le Parisien ». D'autre part, la

matinée de ce mercredi avait donné lieu à de sérieux cafouillages, non pas au sein de la majorité ou du PS (de cela, on a pris l'habitude), mais entre « hollandais » du premier cercle. Sur La Chaîne parlementaire, le président du groupe PS à l'Assemblée nationale, Bruno Le Roux, se déclarait ouvert à certains aménagements de la loi El Khomri, notamment du fameux article 2. Mais, quelques minutes plus tard, le porte-parole du gouvernement, Stéphane Le Foll, disait exactement le contraire à la sortie du Conseil des ministres...

À travers les propos de Manuel Valls transparait surtout la stratégie du gouvernement, qui repose sur un double pari : l'isolement de la CGT, « qui s'est lancée dans un processus de

radicalisation », et la réunification des gauches face à la droite. « Dans quelques semaines, a fait observer Valls, le texte reviendra amendé par Les Républicains au Sénat. Et là, on pourra faire la différence entre un texte de gauche et un texte de droite. » Exactement la stratégie qu'entend développer François Hollande pour 2017.

Mais, pour le pouvoir, l'enjeu de l'épreuve de force en cours va bien au-delà : c'est une confrontation « entre deux conceptions du syndicalisme et du dialogue social », insiste Manuel Valls. Histoire sans doute de conforter le numéro un de la CFDT, Laurent Berger, qui lançait hier cet avertissement : « Retirer la loi serait inacceptable. »

Bruno Dive, rédaction parisienne

Les inquiétudes des réformistes

« La CGT ne fait pas la loi dans ce pays », a lancé hier à l'Assemblée nationale Manuel Valls, de retour d'un voyage au Proche-Orient. La confédération apparaît en première ligne dans la lutte contre la loi travail menée par plusieurs organisations depuis trois mois, mais le gouvernement n'est malgré tout pas sans alliés du côté syndical.

Laurent Berger, secrétaire général de la CFDT, assure en effet que retirer le projet de loi travail, comme le réclament la CGT et FO, serait « inacceptable ». « Il est hors de question que le gouvernement renonce à ses engagements, que ce soit en retirant la loi ou en la vidant de sa substance. Ce serait un coup dur pour les salariés, car ils perdraient le bénéfice des nouveaux droits reconnus par le texte », souligne le responsable syndical, qui s'était opposé à la première version du projet de loi. « Le débat s'est figé, mais la CFDT continuera à tenir son rôle, qui est de défendre les salariés et donc de défendre cette loi », ajoute-t-il, en faisant observer que « le rapport de force n'est pas seulement dans la rue mais aussi dans les entreprises où la CFDT gagne du terrain ». À ses yeux, le gouvernement reste toutefois « en partie » responsable de la dégradation du climat social, pour avoir « péché par une absence de pédagogie qui a laissé la voie libre à toutes les intoxications et à tous les radicalismes, de la CGT à l'extrême gauche ».

La CFE-CGC, qui s'était elle aussi opposée sur de nombreux points au texte de la ministre du Travail, Myriam El Khomri, dénonce aujourd'hui « la prise en otage et la paralysie de la France » par les blocages menés contre le projet de loi, qui pourraient selon elle « torpiller » le début de reprise économique dans le pays. La confédération des cadres rappelle dans un communiqué qu'elle a fait « le pari du débat parlementaire » pour le modifier plutôt que d'exiger son retrait, dans la rue et dans les entreprises.

Quand l'essence coule à flots...

BORDEAUX Loin des rumeurs et de la carte des « pénuries », la plupart des stations étaient hier aussi peu encombrées que bien approvisionnées

Trompés, entre autres, par l'application censée signaler en temps réel les stations à sec (lire ci-dessous), nombre de Girondins se sont hier rués vers l'or noir en espérant, au mieux, patienter une paire d'heures sur le chemin de la pompe salvatrice. Hormis quelques rares exceptions, c'est pourtant sans la moindre attente que ceux-là ont pu faire le plein. Ni restrictions ni files interminables, qu'il s'agisse des hypermarchés ou

« Vu que les gens ont tous fait le plein jusqu'à ras bord, les stations ne sont plus prises d'assaut »

des petites stations de quartier, ou même de celles qui bordent la très fréquentée rocade bordelaise. La peur de manquer semble donc être pour l'heure le seul véritable moteur des automobilistes, loin par exemple de Marseille, où la circulation des tramways reste entravée par de longues queues. « Ici, la faute est d'abord celle des petits vieux qui s'affolent, et finiront par empêcher ceux qui bossent de rouler », s'agace la caissière d'une grande enseigne de Villenave-d'Ornon (33). « Mais en attendant, arrêtez de me demander des tickets de rationnement, puisque je vous dis que chez nous, l'essence coule à flots ! »

Carte bancaire bridée

Place Mondésir, à Bordeaux, c'est un camion-citerne en provenance du dépôt de Bassens qui étanchait hier midi la soif et le réservoir des automobilistes. « 36 000 litres, comme la veille, l'avant-veille et demain, insiste son chauffeur. Contrairement à ce que certains racontent, toutes les stations de l'agglomération sont ravitaillées, et plus aucune n'est en rupture. Ça a juste été tendu à la sortie du week-end. »

Selon le bon vieux principe des vases communicants, quelques stations alors se vidèrent au fur et à mesure que les réservoirs se remplissaient. « La plupart des gens ont mis de l'essence jusqu'à ras bord et n'ont donc plus grand-chose à rajouter depuis. »

Au chapitre de la petite combine des incessants ravitaillements nocturnes, notons que l'usage de la carte bancaire est d'ailleurs désormais souvent bridé par des caisses automatiques opportunément

des petites stations de quartier, ou même de celles qui bordent la très fréquentée rocade bordelaise.

La peur de manquer semble donc être pour l'heure le seul véritable moteur des automobilistes,

loin par exemple de Marseille, où la circulation des tramways reste entravée par de longues queues. « Ici, la faute est d'abord celle des petits vieux qui s'affolent, et finiront par empêcher ceux qui bossent de rouler », s'agace la caissière d'une grande enseigne de Villenave-d'Ornon (33). « Mais en attendant, arrêtez de me demander des tickets de rationnement, puisque je vous dis que chez nous, l'essence coule à flots ! »



Les applications répertoriant les stations en rupture de stock sont un peu trop alarmistes... PHOTO QUENTIN SALINIER/IC SO

désactivées. Pour ceux qui taillent la route vers l'est en partant de Bordeaux, le risque de panne sèche est en revanche bel et bien réel.

Réseau clairsemé

En témoigne en particulier ce couple de touristes rentrant vers sa région lyonnaise. « Nous ne nous sommes préoccupés de l'essence qu'après Périgueux, en sortant de l'autoroute, pour éviter de trop consommer. Sauf qu'on n'a croisé ensuite que des stations en rupture de stock. Au moins une dizaine, jusqu'à un tout petit village du plateau de Millevaches. » Illustration parmi d'autres de l'un des

dommages collatéraux de l'érosion spectaculaire du nombre de stations-service. Quatre fois moins dense qu'au début des années 1980, le réseau peine ainsi à mailler dignement les campagnes françaises.

Car, tandis que le nombre de pompes continue d'augmenter légèrement dans les grandes et moyennes surfaces (41 de plus l'an dernier), les stations traditionnelles disparaissent inexorablement, avec encore 128 fermetures l'an dernier. Où les automobilistes brûlent alors une partie de leur carburant pour aller y faire le plein.

S. C.

LA CARTE DE LA PÉNURIE EST-ELLE FIABLE ?

La carte penurie.mon-essence.fr est désormais parée d'orange, comme autant de stations qui seraient « peu ou prou en pénurie de carburant ». Selon les données de l'application remplies par les internautes, 4 143 des quelque 12 000 stations françaises étaient prétendument confrontées hier après-midi à une panne.

Reprise par de nombreux médias, cette carte est-elle vraiment fiable ? Nous avons joint hier matin les 32 stations-service de la région présentées comme étant fermées ou sans carburant. Bilan : aucune n'était en panne sèche. Seules deux avaient connu la rupture totale. C'était samedi et lundi, dans l'agglomération de La Rochelle et de Saintes. 19 d'entre elles ont certes rencontré des difficultés mais seulement six, la plupart en Charente-Maritime, étaient encore

concernées par un manque d'essence ou de gazole (jamais les deux). Six autres stations ont été particulièrement étonnées par notre appel : « Nous n'avons jamais eu aucun problème. »

Comment expliquer ces « imprécisions » ? Les données étant fournies par des internautes, certaines n'ont visiblement pas été mises à jour. D'autres ont peut-être été mal remplies ou alors étaient malintentionnées...

« C'est la limite du communautaire », reconnaît Pierre Auclair, directeur de l'entreprise Ripple Motion qui gère l'application.

Pour faire face au problème, la société vient de « mettre en place un formulaire permettant de signaler les dysfonctionnements ». Elle invite les gérants des stations à effectuer eux-mêmes les modifications depuis l'application.

Demandeurs d'emploi : la baisse se confirme

CHÔMAGE Pour la première fois depuis début 2011, le nombre de demandeurs d'emploi diminue pour le deuxième mois de suite en métropole. La tendance reste à la hausse dans notre région

PIERRE TILLINAC
p.tillinac@sudouest.fr

Le « ça va mieux » de François Hollande a souvent été accueilli avec scepticisme et beaucoup d'ironie. Les chiffres de l'emploi pour le mois d'avril qui ont été publiés hier pourraient pourtant laisser penser que la situation est vraiment en train de s'améliorer, au moins sur le front du chômage.

Le chef de l'État et le gouvernement attendaient cette bonne nouvelle depuis longtemps mais ils risquent de ne pas vraiment en profiter, alors que les adversaires de la loi travail occupent le devant de la scène et que la France reste menacée de paralysie.

-1,9% depuis janvier

Au mois d'avril, pour le deuxième mois d'affilée, le nombre de demandeurs d'emploi sans aucune activité (catégorie A) a reculé de 0,6% en métropole par rapport au mois précédent. En avril, la baisse avait été de 1,7%. Il faut remonter au début de

Les bons chiffres d'avril coïncident avec une « hausse inhabituellement forte » des sorties pour défaut d'actualisation, prévient le service statistique du ministère

2011 pour retrouver une situation comparable.

Depuis le début de l'année, la catégorie A a perdu 69 400 inscrits (-1,9%) mais, sur un an, la tendance reste à la hausse (0,5%).

Fin avril, la France comptait un total de 3,511 millions de personnes en catégorie A, soit

19 900 de moins que fin mars. Toutes les classes d'âge sont en repli sur un mois.

La baisse atteint 1% sur un mois pour le cumul des catégories A, B et C (les catégories B et C regroupant

les demandeurs d'emploi ayant exercé une activité réduite). En valeur brute, le nombre d'inscrits s'établit à 5,397 millions pour la métropole.

Dans un communiqué, le ministre du Travail, Myriam El Khomri, souligne que ces baisses s'expliquent « par le dynamisme des créations d'emplois salariés observées ces derniers mois, porté par les mesures mises en place par le gouvernement ».

Question statistique

Mais cette diminution pourrait en fait être partiellement liée à des phénomènes statistiques, comme cela s'était déjà produit au cours des mois précédents.

Les bons chiffres d'avril coïncident en effet avec une « hausse inhabituellement forte » des sorties pour défaut d'actualisation, prévient la Dares, le service statistique du ministère.

Ce phénomène pourrait être dû, au moins en partie, au « nombre particulièrement élevé » de jours fériés pendant la période d'actualisation des demandeurs d'emploi.

Mais, quelle que soit l'explication, cette hausse des sorties laissera planer un doute sur l'importance réelle de la baisse du nombre de demandeurs d'emploi.

Dans la région : le retour à la hausse

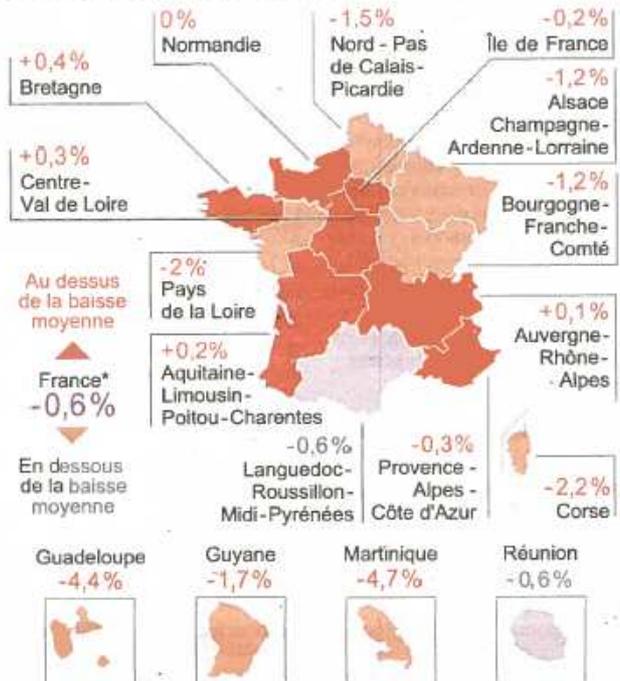
ALPC Le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A (sans aucune activité), qui avait diminué de 1,4% en mars, est reparti à la hausse en avril dans la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes (ALPC). Il augmente de 0,4%, s'établissant à 301 961 inscrits, soit 1 329 personnes de plus que le mois précédent. Sur un mois, toutes les catégories d'âge sont en progression mais, sur un an, les écarts restent très importants entre le chômage des moins de 25 ans, qui baisse de 6,7%, et celui des 50 ans et plus, qui enregistre une progression de 5,8%. Fin avril, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A progresse en Charente-Maritime (0,4%), en Gironde (0,2%), dans les Landes (4%), en Lot-et-Garonne (0,3%) et dans les Pyrénées-Atlantiques (0,6%). Il diminue en Charente

Dans la région : le retour à la hausse

(-0,3%) et en Dordogne (-0,5%). Sur l'ensemble de la région, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A recule de 0,4% sur trois mois et augmente de 0,1% sur un an.

LE CHÔMAGE EN RÉGIONS

Évolution du nombre de demandeurs d'emploi (catégorie A), en avril 2016 par rapport à avril 2015.



*France métropolitaine et départements d'Outre-mer. Source: Dares VISACTU

(-0,3%) et en Dordogne (-0,5%). Sur l'ensemble de la région, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A recule de 0,4% sur trois mois et augmente de 0,1% sur un an.

Le nombre de demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, ayant ou non exercé une activité dans le mois (catégories A, B et C), s'établit à 491 263. Il enregistre une baisse de 0,8% par rapport au mois précédent (-3 785 personnes). À l'exception des Landes, qui connaissent une hausse de 0,5%, tous les départements sont en retrait : Charente (-1,5%), Charente-Maritime (-0,8%), Dordogne (-0,8%), Gironde (-1%), Lot-et-Garonne (-0,3%), Pyrénées-Atlantiques (-0,7%). Sur trois mois, le nombre de demandeurs d'emploi des catégories A, B et C diminue de 0,1%, mais progresse de 1,7% sur un an.

(-0,3%) et en Dordogne (-0,5%). Sur l'ensemble de la région, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A recule de 0,4% sur trois mois et augmente de 0,1% sur un an.

Le nombre de demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, ayant ou non exercé une activité dans le mois (catégories A, B et C), s'établit à 491 263. Il enregistre une baisse de 0,8% par rapport au mois précédent (-3 785 personnes). À l'exception des Landes, qui connaissent une hausse de 0,5%, tous les départements sont en retrait : Charente (-1,5%), Charente-Maritime (-0,8%), Dordogne (-0,8%), Gironde (-1%), Lot-et-Garonne (-0,3%), Pyrénées-Atlantiques (-0,7%). Sur trois mois, le nombre de demandeurs d'emploi des catégories A, B et C diminue de 0,1%, mais progresse de 1,7% sur un an.

La Région a désigné ses élus référents

POLITIQUE Parce que la fusion des ex-régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes a créé un vaste territoire, Alain Rousset, président du Conseil régional, a désigné 37 élus de territoire, répartis sur l'ensemble de la région. « Dispositif déjà existant dans l'ancienne région Poitou-Charentes, l'élu de territoire sera l'interlocuteur privilégié sur le terrain et jouera un rôle de facilitateur entre l'action régionale et les acteurs locaux. Présent sur le terrain, il sera à même de conseiller et d'orienter les acteurs locaux, en expliquant les politiques régionales et sera un vrai relais des préoccupations locales. » En Charente trois élus ont été désignés : Jean-François Dauré (Grand Angoulême, Charente-Boême-Charraud, Entre Touvre et Charente, Horte-et-Tardoire), Joëlle Averlan (Ruffécois, Charente-Limousine) et William Jacquillard (Sud-Charente, Pays-de-Cognac-Ouest-Charente).

Chômage : la décru se poursuit dans le département

SOCIAL Fin avril, en Charente, le nombre de demandeurs d'emploi sans activité (catégorie A) s'établit à 18 178. Ce nombre baisse de 0,3 % sur un mois (- 57 personnes), de 0,1 % sur trois mois et de 1,1 % sur un an. En Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, ce nombre augmente de 0,4 % sur un mois, diminue de 0,4 % sur trois mois et progresse de 0,1 % sur un an. En Charente, le nombre de demandeurs d'emploi ayant ou non exercé une activité dans le mois (catégories A, B, C) s'établit à 29 759 fin avril. Ce nombre baisse de 1,5 % sur un mois (- 438 personnes), de 0,6 % sur trois mois et de 0,1 % sur un an.

Un premier pas contre les pesticides

SANTÉ Les préfets des deux Charentes ont publié un arrêté restreignant l'utilisation des produits phytosanitaires à proximité des écoles. Une première qui est loin de faire l'unanimité

JONATHAN GUÉRIN
cognac@sudouest.fr

Dans une volonté commune, les préfets de Charente et de Charente-Maritime ont signé, le 12 mai, un arrêté visant à limiter l'utilisation des « produits phytosanitaires » autour de « populations vulnérables » dans les deux départements. Ainsi, l'épandage de pesticides est soumis à certaines restrictions autour des écoles.

Désormais, les traitements sont interdits pendant toute la durée des récréations, et sur une période de vingt minutes avant et après la fin des activités scolaires. De même, les vignes situées à moins de 20 mètres ne pourront être traitées. Cette distance de sécurité est repoussée à 50 mètres pour les parcelles d'arbres fruitiers, car la pulvérisation pour ce type de cultures, plus hautes, est plus « volatile » et pourrait plus facilement atteindre les écoles.

Pas de carte précise

Ces mesures avaient été présentées le mois dernier lors d'une phase de concertation (lire ci-contre). Certains maires s'étaient étonnés de contraintes plus favorables qu'en Gironde, qui a élaboré ses propres règles en avril : dans le Bordelais, le périmètre de protection autour des écoles est fixé à 50 mètres. Mais pour le sous-préfet de Cognac, qui a été en pointe dans ce dossier, la situation est différente : « Il faut prendre en compte la spécificité du vignoble cognacais, explique Olivier Maurel. On ne fait pas de cadeau à la filière, mais les implantations des parcelles sont beaucoup moins enclavées qu'à Pessac-Léognan, par exemple, où les vignes sont à l'intérieur du bourg. Il faut être réaliste et efficace. »



En périphérie de Cognac, l'école de Javrezac (Ici en fond) est vraisemblablement un des établissements concernés car la vigne est à 20 mètres. PHOTO J. G.

Si les représentants de l'État s'appuient sur les données fournies par le BNIC, impossible d'identifier avec précision les sites à risque. Alors qu'une carte avait été imaginée, les autorités ont finalement fait marche arrière. « Nous nous sommes interrogés sur l'opportunité d'établir une telle carte », analyse Olivier Maurel. Le sous-préfet de Cognac n'a pas voulu « stigmatiser certaines communes ». « Cela aurait signifié que seules quelques-unes doivent faire attention, alors que nous voulons un dispositif évolutif, qui s'adapte aux situations. »

Des contrôles à venir

Ainsi, les exploitants qui devront se soumettre aux nouvelles normes ne sont pas clairement établis. L'arrêté fait peser sur les maires la charge d'informer les profession-

La concertation publique divise

Les préfets ont dévoilé les contours du projet d'arrêté le 13 avril, avec une phase de concertation publique jusqu'au 2 mai. Mais le sujet n'a pas passionné les foules. Seules 37 contributions ont été enregistrées dans les deux départements. Parmi les avis négatifs, certains estiment que les mesures ne vont pas assez loin. C'est le cas du collectif Vigilance OGM et pesticides : « La distance de sécurité ne permet pas d'éviter de respirer les produits », suggérant également de réglementer les parcelles de céréales. D'autres ne comprennent pas pourquoi l'arrêté ne concerne pas les particuliers (lire ci-dessous). À l'inverse, les professionnels agricoles pointent le caractère trop restrictif des règles et la rapidité de leur mise en vigueur. Ils dénoncent des contraintes supplémentaires et un futur impact sur leurs revenus. Certains ont même demandé le retrait du projet pour éviter la diminution et la disparition d'exploitations. Mais peu de doléances ont été prises en compte au final.

nels concernés. Tout juste sait-on qu'environ 30 municipalités sont concernées en Charente-Maritime et une quarantaine en Charente. Dans ce département, le rectorat devrait passer le mot aux chefs

d'établissement pour les informer. Quant aux préfetures, elles ont prévu une phase de pédagogie avant des contrôles et de possibles sanctions si l'arrêté n'est pas respecté.

« Rien n'est fait pour nous protéger »

DÉBAT Les particuliers, qui ne sont pas concernés par l'arrêté, estiment être les grands oubliés de la réglementation. Or le problème est national



À Boutiers, Colette Joubert est importunée par les pesticides de la vigne voisine. PHOTO J. G.

Les mesures prises par les préfets de Charente et de Charente-Maritime sont applicables aux écoles et aussi à d'autres sites : les crèches, haltes-garderies, relais d'assistantes maternelles, centres de loisirs et autres établissements accueillant des personnes âgées ou handicapées. « Mais rien n'est fait pour nous protéger, nous, simples citoyens », s'emporte Colette Joubert.

Cette habitante de Port Boutiers vit à proximité immédiate d'une petite parcelle de vignes et a voulu donner son avis lors de la consultation publique : « À la mairie, on m'a dit que ça n'était pas possible. À la sous-préfecture de Cognac, ils n'étaient pas au courant. » Cette retraitée débonnaire entendait pourtant alerter les pouvoirs publics : « Un matin,

pendant que le voisin faisait son traitement, j'ai été prise par un nuage, un véritable brouillard, alors que j'étais à 100 mètres du lieu où les pesticides étaient diffusés. Depuis, je cale toute ma maison les jours d'épandage. »

La préfet n'y peut rien

D'autres particuliers ont également fait part, durant la consultation publique, de leur sentiment d'être oubliés par la réglementation. Mais l'explication est simple : les préfets ne disposent pas de la compétence pour des restrictions générales concernant les pesticides. Ils sont contraints à prendre des dispositions très précises, d'où l'impossibilité d'interdire l'épandage à proximité de toutes les habitations des deux dé-

partements. Seule une loi pourrait le faire.

Une situation qui ne convainc pas Larbi Benacouer. Ce professeur retraité habite Javrezac. « Je suis à moins de 20 mètres des vignes de Poupelain, mesure-t-il. Ils ne donnent aucune information : ils bombardent de pesticides, et « cachez-vous si vous le pouvez ». Même les interdits de diffusion en période de vent ne sont pas respectés. » Ses problèmes respiratoires rendent la situation intenable et le poussent à prendre position : « Il n'y a aucune réflexion raisonnable pour les particuliers en général, et les gens vulnérables en particulier. » Les citoyens sont réduits à espérer qu'une loi, ou des contrôles plus pressants, viendront répondre à leurs inquiétudes.

Place d'Armes, la ville déplace les bornes

URBANISME Après une fronde des commerçants, la municipalité change ses plans et promet de la concertation

PHILIPPE MÉNARD
p.menard@sudouest.fr

Encore une passe d'armes autour de la place d'Armes ! Hier matin, le directeur de cabinet du maire, Jonathan Munoz, a dû aller au devant des commerçants, fort mécontents après l'installation de bornes inamovibles autour de la place. L'échange a été un peu houleux, mais Jonathan Munoz a voulu s'inscrire dans une logique de « concertation ». Il a fait un « mea culpa » au nom de la Ville, admettant que le dialogue avait manqué sur ce sujet.

L'objectif affiché par la municipalité est de « sécuriser la piétonnisation » de ces artères où les automobiles circulent encore trop librement. Un exemple, la rue Neuve-d'Argenson, devenue une « autoroute », et dont l'accès va bientôt être limité par une borne amovible.

Initialement, place d'Armes, il y avait des « demi-boules », jugées insatisfaisantes parce qu'elles faisaient tomber les passants. Elles ont été enlevées. « La difficulté, c'est qu'il n'y a pas de traçage pour déterminer l'axe routier. Les voitures s'y perdent », juge Jonathan Munoz.

Les livreurs coincés

Mais en bloquant complètement le passage, ce sont d'autres problèmes qui se posent. La manipulation pour les forces de sécurité, police ou pompiers, s'avère « très contraignante », souligne Nathalie Violette, présidente de l'association des commerçants du centre-ville. Celle-ci a directement interrogé les services concernés pour s'en assurer. Pour



Les deux bornes à l'entrée de la rue du Canton, qui posent problème, vont disparaître. PHOTO PH.M.

des interventions en urgence, c'est tout de même une grosse épine.

De façon plus quotidienne, les bornes compliquent la vie des transporteurs qui viennent livrer le petit Casino et les autres enseignes avoisinantes.

« Il faut que le changement soit justifié par quelque chose de concret.

Là, il n'y a pas de projet »

porteurs, les pompiers, les ambulanciers, les policiers, bref, tous ceux qui peuvent avoir besoin de passer là ».

En attendant, la mairie a décidé de faire enlever très rapidement deux bornes posées à l'entrée de la rue du Canton, ainsi qu'un bac à fleurs devant la banque HSBC. Le reste dépendra des conclusions de la concertation. Pour Nathalie Vio-

lette, il est temps que tout le monde, commerçants, association et ville « avancent dans le même sens ». Elle ne comprend d'ailleurs pas pourquoi la ville tient tant à isoler la place d'Armes. « Il faut que le changement soit justifié par quelque chose de concret. Là, il n'y a pas de projet. »

Un « livre blanc » en réflexion

« Il y a un acharnement contre la place d'Armes ! », s'agace Philippe Lecom, du magasin Murrayfield, et fervent opposant à la majorité en place. Il est vrai que les motifs de tension se sont accumulés : modification des parkings, arbre menacé de coupe sur le parking du marché, changement de nom finalement abandonné... « Tout est fait contre le centre-ville. Moi, j'ai perdu 30 % de chiffre d'affaires », gronde Patrick Lacombe, qui tient un salon de coiffure place d'Armes. Avec cette histoire, la Ville a dépassé les bornes, avant de les déplacer... »

Jonathan Munoz dément fermement toute intention de laisser tomber le centre-ville. Il met en

avant une réflexion qui se met en place entre la Ville, l'association des commerçants et la Chambre de commerce et d'industrie, afin de réaliser un « livre blanc » sur le commerce.

Il s'agit notamment de donner « plus de lisibilité pour le stationnement », et de chercher des pistes pour secouer la vitalité du cœur de ville. « Il faut tenir compte du fait que Cognac est en train de devenir une ville touristique », souligne Jonathan Munoz.

« Tout le monde est bien conscient que le centre-ville de Cognac s'éteint à petit feu, si on continue sur cette pente », relève Nathalie Violette, en phase avec cette initiative. Pour l'opticienne, les commerçants eux-mêmes doivent se poser des questions, sur les créneaux d'ouverture par exemple. La municipalité a bien sûr son rôle à jouer pour animer les artères commerçantes. « Si on veut redorer le centre-ville de Cognac, il va falloir qu'on se bouge, dans le bon sens du terme. Ce ne sera pas la révolution, mais on doit re-définir les choses », conclut-elle.

Les chais vendus en juin

POLITIQUE Le Conseil municipal avait lieu hier soir à Cognac. Parmi les quelques dossiers traités, celui des chais Monnet. Les Azerbaïdjanais viendront signer la vente le mois prochain

JONATHAN GUÉRIN
cognac@sudouest.fr

Le mois dernier, le Conseil municipal avait battu un record avec une séance de plus de trois heures. Hier soir, la situation était toute autre : les 14 dossiers à l'ordre du jour ont été expédiés en une heure.

Le débat s'est porté sur les travaux de rénovation à l'Orangerie. La ville de Tovuz reste le mécène. Toutefois, il a fallu modifier les modalités de l'opération. En effet, la municipalité azerbaïdjanaise préfère être désignée comme maître d'ouvrage, sans l'intervention de Cognac. De même, le mécène s'engage à régler directement les factures aux prestataires, plutôt que de passer par l'intermédiaire de la cité charentaise.

Déjà opposée à ce mécénat, Isabelle Lassalle a voulu mettre son grain de sel : « Sommes-nous si désespérés qu'il nous faille accepter l'argent d'une municipalité étrangère ? », a questionné l'élue Front national. Elle a été rejointe par sept abstentions dans les rangs de l'opposition de droite.

Ce sujet a permis à Michel Gourinchas de rebondir. Émilie Richaud, élue Les Républicains, s'inquiète depuis quelques mois du re-



Michel Gourinchas a dévoilé hier qu'une cérémonie officielle serait organisée pour la vente des chais Monnet. PHOTO J. G.

tard qu'aurait pris la vente des chais Monnet aux investisseurs (azerbaïdjanais, mais aussi irano-britanniques). « Ils seront là en juin pour signer, a rassuré le maire. Ils veulent quelque chose de très officiel, avec l'ambassadeur... »

Débat sur les frais des écoles

Un autre dossier a priori consensuel a suscité quelques réflexions.

La mairie d'Aigre demande en effet 1 050 euros à l'année pour l'accueil d'un élève à l'école maternelle. Cet enfant a été placé par le Département à la maison d'enfants de Saint-Fraigne, et un de ses parents habite à Cognac, ce qui justifie la prise en charge de la moitié des frais de scolarité par la Ville.

Là encore, la représentante du FN a fait entendre une voix discor-

dante : « Au nom de la réciprocité, nous serions également en droit de demander une participation des communes dont les habitants scolarisent leurs enfants à Cognac », a imaginé Isabelle Lassalle. Selon ses comptes, cela concerne 24 enfants en primaire, et 14 en maternelle. « À cause de cette tolérance, des classes sont fermées. Les contribuables que je représente refusent de payer. »

Sans difficulté, Nathalie Lacroix (l'adjointe chargée de l'éducation) a répondu que « c'est le choix du maire d'accueillir ces enfants dans la mesure où il y a des places dans nos écoles ».

Le Département finance

Une bonne nouvelle sur le plan des finances. Alors que l'État vient de débloquer 1,3 million d'euros pour Grand Cognac dans le cadre du label territoire à énergie positive, la Ville de Cognac va recevoir 798 471 euros du Département sur trois ans pour financer des projets du même ordre, notamment la requalification des quais.

Cette convention d'investissement bénéficiera également aux travaux du quartier des Rentes et la requalification de l'avenue de Royan. L'enveloppe globale annuelle est de 266 000 euros, versés dès cette année.

Le Castel ouvre la piste aux danseurs

Après le succès de l'ensemble ukrainien Plai qu'elle avait fait venir l'an passé au Castel, l'association Mille Voltes se lance un nouveau défi : organiser une soirée dansante dans la grande salle du Castel ce samedi (28 mai), dès 20 h 30, animée par les professeurs de danse. Carole Mordelles, 32 ans, et Quentin-Emmanuel Delage, 27 ans, promettent un cocktail dansé, coloré de tous les styles musicaux, mais aussi de la danse en ligne et de petites animations surprises.

Le couple prodigue ses cours depuis la rentrée dernière à Châteaubernard et y fait l'unanimité. En mars dernier, les danseurs ont quitté la salle Jean-Tardif pour l'ancienne chapelle Sainte-Thérèse devenue pôle associatif.

Entre swing et rock

Faisons plus ample connaissance avec ce duo pétillant né au centre de danse Philippe-Moreau. Carole a intégré une école de danse classique dès ses 5 ans alors que Quentin, jamais avare de blagues, a développé ses premières aptitudes en boîte de nuit ! Tous deux évoluent au centre Moreau depuis plusieurs années : huit pour Carole, cinq pour Quentin. Le duo y assure les cours enfants, intervient par ailleurs dans une école primaire autour d'un programme pédagogique, tout en dispensant des cours à Barret, Javrezac et Châteaubernard.



Carole Mordelles et Quentin-Emmanuel Delage animeront la soirée dansante. PHOTO S.B.

La danse fétiche de Carole et Quentin est le West-Coast-Swing. « C'est une danse qui mélange le swing et le rock. Elle vient du blues et se danse sur toutes les musiques actuelles, tout en laissant place à une grande part d'improvisation. » Justement, le duo revient du French Open organisé à Disneyland Paris, qui réunit toute la communauté West Coast de France et même d'Europe proche.

« En chorégraphie de groupe, on est arrivé deuxième, souligne Quentin avec fierté. On s'est battu contre des villes comme Lyon et Marseille. En catégorie junior (moins de 14 ans), on a obtenu les première et

deuxième places devant Lyon ! Et dans l'épreuve reine, le Jack and Jill (le partenaire est tiré au sort), les débutants se sont hissés aux deuxième et quatrième places. »

Il y a fort à parier que, samedi soir, Carole et Quentin sortiront de leur chapeau un West coast swing surprise !

Sandra Ballian

Soirée dansante au Castel, ce samedi 28 mai, à 20 h 30. Tarifs : 12 € sur place et 10 € en prévente. Gratuit pour les moins de 18 ans. Billeterie au Castel aujourd'hui et demain, de 14 h 30 à 17 h. Tél. 07 81 92 15 53 et 06 11 89 30 95.

Les enseignants du conservatoire en mode baba cool

CHÂTEAUBERNARD Le concert proposé mardi soir au Castel s'est apprécié en famille. En première partie, les élèves de CM2 de l'école Paul-Garendeau se sont produits en orchestre d'harmonie. Une belle prouesse pour ces enfants qui ont bénéficié d'un apprentissage de la musique au sein de leur établissement, en partenariat avec le conservatoire de Grand-Cognac, durant quatre ans. La deuxième partie a plongé le public dans les années Beatles. Les professeurs ont joué le jeu et adopté un look baba cool aux côtés de leurs jeunes élèves, rejoints un peu plus tard par les voix des classes Cham (CM1, CM2 de l'école Anatole-France et 6^e, 5^e du collège Félix-Gaillard). Quelques morceaux classiques se sont glissés dans le répertoire, un petit clin d'œil à la musicologie du film « Help » et à Paul Mc Cartney (« La Bourée en mi mineur » de Bach lui aurait permis de composer « Blackbird »).



Mardi, les enseignants du conservatoire de Châteaubernard avaient opté pour un look baba cool. PHOTO SANDRA BALLIAN

Le Jardin respectueux ne manque pas d'idées

CHÂTEAUBERNARD Au Jardin respectueux, on n'est jamais en panne d'inspiration. La dernière nouveauté a été baptisée « pisse-debout ». Il existe deux versions, « courts sur pattes » et « hauts sur pattes ». Les non-initiés consulteront le mode d'emploi affiché à l'en-

trée du petit coin hommes, le petit dessin explicatif en sus : « Dans la nature rien ne se perd tout se transforme alors visez juste ! »

ARS

Salle des fêtes : un audit énergétique dissuasif

La réunion mensuelle du Conseil municipal s'est tenue lundi. Au programme, un ordre du jour allégé avec toutefois une information importante : le résultat final de l'audit énergétique concernant la salle des fêtes.

Lors de la réunion de Conseil du 26 avril, il était mis en évidence une isolation très médiocre pour la salle des fêtes, qui générerait des factures de chauffage importantes (environ 6 300 euros à l'année). À la suite de ce constat, une évaluation avait été faite par un cabinet d'étude, qui estimait à environ 165 000 euros l'isolation minimum à réaliser pour une économie toute relative. Aujourd'hui, après un audit approfondi, il apparaît qu'il faudrait consacrer entre 360 000 et 400 000 euros à l'isolation de la salle des fêtes. La rénovation sera donc remise à plus tard, ce coût étant prohibitif dans la période actuelle.

Nids de frelons. La question de la destruction des nids de frelons asiatiques a ensuite été abordée. La prise en charge de cette opération incombera dorénavant à la commune, avec une participation du Département à hauteur de 50 euros pour un nid dont la destruction aura été réalisée par un autoentrepreneur et 70 euros s'il s'agit d'une entreprise soumise à la TVA. La question demeure de savoir si une partie est laissée, ou non, aux administrés concernés.

Au vu du nombre de nids détruits les années précédentes : deux en 2013 ; quatre en 2014 et deux en 2015, la maire Hélène Tournadre suggère que la municipalité prenne en charge la globalité de l'opération d'autant que, sur la commune, un



La salle des fêtes ne bénéficiera pas d'isolation thermique cette année. PHOTO C. G.

employé communal a effectué une formation et créé son autoentreprise. Le coût pour la destruction d'un nid dont la hauteur irait jusqu'à 9 mètres serait de 85 € TTC. La prise en charge à 100 % a été votée par le Conseil.

Broyeur. Il a ensuite été proposé l'acquisition d'un broyeur d'accotements pour un montant de 5 200 euros HT, avec reprise de l'ancien pour un montant de 1 000 euros HT. Cet achat a été voté à l'unanimité moins une abstention.

Droit de passage. Toujours à l'ordre du jour, la convention pour servitude de droit de passage et de réseaux sur la parcelle cadastrée AB95, située près des courts de tennis. Une clôture à un mètre du grillage du tennis sera posée par le propriétaire de la construction pour en permettre l'entretien.

Contrôle Veolia. Dans les questions diverses, un contrôle effectué par Veolia au lieu dit Chez Dextmier a été évoqué. Contrôle qui n'a pas détecté de branchements illicites sur le réseau.
Colette Guné

ROUILLAC

Fin de Conseil animée

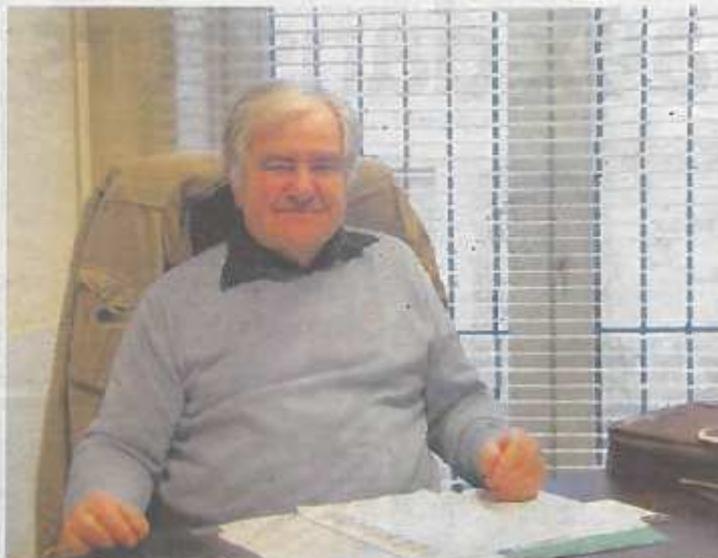
Autorisation au maire à signer des conventions, Dotation d'équipement des territoires ruraux 2016, suppression et création de postes pour quatre agents techniques et plan de lutte contre le frelon asiatique. Ces sujets, à l'ordre du jour (entre autres) du Conseil municipal lundi soir, ne laissaient aucunement présager d'échanges conflictuels. Mais...

Les conseillers ont sans problème autorisé le maire à signer les différentes conventions, dont celle avec le Département pour le financement des travaux du rond-point de la piscine, puis une deuxième avec le Département pour les interventions de l'école départementale de musique au sein de l'école primaire, et une dernière avec le Syndicat intercommunal à vocation scolaire.

On notera à ce propos que la facture des travaux du rond-point est inférieure au devis, et que, de fait, il sera possible d'effectuer des travaux supplémentaires pour un parking devant le terrain de pétanque et un aménagement similaire, côté piscine. Le coût global de ces travaux restera inférieur à 400 000 euros et la commune devra y participer comme annoncé à hauteur de 46%. Le Département prenant en charge les 54% restants.

Doléances à la mairie

Le plan de lutte contre le frelon asiatique n'a piqué personne mais, à l'heure des questions diverses, un bourdonnement est monté des rangs des conseillers. Le maire a été l'objet de quelques attaques plus ou



Le maire Michel Trainaud, serène malgré les attaques. ARCHIVES G. G.

moins fondées, auxquelles il a répondu sans se départir de sa sérénité habituelle.

« Nous n'avons pas compris ta prise de position, en faveur de l'intégration au Grand-Cognac, contrairement à celle du Conseil municipal opposée à cette fusion », lui a lancé Jean-Luc Boutin. « Je ne vois pas pourquoi le citoyen Trainaud, fut-il maire de Rouillac n'aurait pas le droit d'avoir un avis personnel sur cette question. La liberté d'expression existe pour tout le monde », a répondu Michel Trainaud, moins à l'aise, face à la deuxième attaque.

« Il avait été question, en mars, d'une réunion avec les membres du personnel de la mairie suite aux doléances de certains à propos d'une

ambiance délétère dans l'enceinte de la mairie. Qu'en est-il ? Le maire n'est-il pas un chef d'entreprise qui doit veiller à la bonne entente entre ses collaborateurs ? », a interrogé le même conseiller, appuyé par Marie-France Dumout et Véronique Robert, entre autres. « Je ne pense pas que ce soit le rôle du maire de jouer les gendarmes ou les assistantes sociales », a rétorqué en substance Michel Trainaud.

Pas d'opposition aujourd'hui déclarée au sein du Conseil municipal, mais la démocratie s'y exerce pleinement ! Finalement, une réunion interme est annoncée le 9 juin, pour y voir plus clair dans les doléances du personnel de la mairie.

Gérard Guidier

L'Abaca inauguré le 1^{er} juillet

Cherves, on le sait, tire son nom du chanvre. Une variété de chanvre, dit de Manille, est l'abaca. Il n'est donc pas surprenant que ce terme ait été proposé aux élus pour désigner l'espace culturel et d'animations désormais quasiment achevé. Chanvre et viticulture des Borderies sont ainsi mis à l'honneur avec l'Abaca. La sonorité un peu magique du vocable est de nature à souligner la destination de l'espace, dédié aux rencontres, fêtes, spectacles et vie collective. Il sera inauguré le vendredi 1^{er} juillet, à 17 h 30. Les habitants de Cherves-Richemont sont d'ores et déjà conviés à cette manifestation.

C'est d'ailleurs l'Abaca qui a occupé la majeure partie de la réunion du Conseil municipal, lundi, après une visite collective des lieux par les élus de la commune.

Fonctionnement de l'Abaca

Un poste de technicien territorial a été créé. Il sera chargé des techniques son et lumière, mais aussi de la sécurité et de la surveillance, des états des lieux lors des locations, et potentiellement de la billetterie, et de l'entretien des abords et espaces verts. Ce poste à responsabilité, obligatoire pour une telle structure, nécessite des compétences précises et des habilitations reconnues. La procédure d'embauche sera mise en



Les élus de Cherves-Richemont devant la façade de l'Abaca, nouvel espace culturel et d'animations. PHOTO P. B.

place rapidement par la mairie.

Une convention de prestations relatives à la communication a été signée avec la société Modu'Arts, et sa responsable Kelly Baudry : programmation, mailing, locations, relations avec les médias sont ainsi assurées par ce partenariat.

Les élus ont également entériné la création d'une régie des recettes à partir du 1^{er} septembre, adopté le règlement intérieur qui servira de règlement d'usage de l'Abaca, organisé la billetterie avec un logiciel spécialisé, et établi le programme des animations 2016-2017, avec

six spectacles déjà prévus (le premier aura lieu le 16 septembre). La liste complète sera publiée le 1^{er} juillet. Les tarifs de location seront également présentés, avec différentes configurations, et selon les publics concernés.

Alain Riffaud, maire, l'a confirmé : « Avec l'Abaca, on entre dans une autre catégorie d'espaces et de prestations qui comportent des agréments et des obligations. Il est entendu que l'actuelle salle des fêtes continuera à servir pour des manifestations à taille réduite. »

Pierre Barreteau